



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Tritten Sophie / Berset Christel

2022-CE-190

Route Jo Siffert – Usage de la chaussée par les vélos

I. Question

Depuis quelques mois, une nouvelle voie de bus en site propre a vu le jour sur la route Jo-Siffert, entre Corminboeuf et Givisiez. Parallèlement, la vitesse a été réduite de 80 à 60 km/h. Une bonne chose sur le principe, les bus pouvant maintenant dépasser aisément le flux de voitures qui se rend en direction de Fribourg ou de l'autoroute. Mais il y a un bémol : les cyclistes en direction de Fribourg n'ont pas le droit d'emprunter la nouvelle voie de bus. Ils doivent emprunter la voie cyclable, ce qui implique de traverser plusieurs passages piétons – à pied – au niveau des routes de desserte, soit de rester sur la route. Dans ce dernier cas, les cyclistes se font souvent frôler de près par les automobilistes en raison de la largeur restreinte de la route et du fort trafic dans les deux sens, ce qui rend impossible de dépasser en respectant une distance suffisante.

En direction de Corminboeuf, le problème est plus aigu : les vélos se retrouvent coincés entre les automobilistes et le bord de la chaussée. Certaines personnes, plus respectueuses des règles de circulation que d'autres, préfèrent ne pas dépasser, mais alors là où le cycliste fait office de régulateur de vitesse sur toute la longueur du tronçon mentionné. Certes, les vélos pourraient emprunter la piste cyclable de l'autre côté de la route sur laquelle on peut circuler dans les deux sens, mais cela implique de traverser deux fois la route principale qui est fortement fréquentée et de s'arrêter aux passages piétons mentionnés auparavant – une alternative pas vraiment concluante.

Le tronçon de route cantonale Jo Siffert est concerné par deux mesures du programme d'agglomération PA4 dont la réalisation est prévue en 2024.

Dans ces circonstances, nous demandons :

1. Quel est le calendrier effectif de réalisation de ces mesures ?
2. En attendant ces réalisations, quels aménagements à court terme, le canton va-t-il mettre en œuvre afin de faciliter et de sécuriser le transit des cyclistes sur cet axe important d'entrée d'agglomération ?
3. Les aménagements prévus par les mesures du programme PA4 prévoient-ils une voie cyclable continue sur les deux côtés de la chaussée concernée ?

20 mai 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

Comme indiqués par les auteures de la question parlementaire, les aménagements provisoires récemment mis en place sur la route de Jo Siffert à Givisiez l'ont été pour améliorer la qualité de la liaison des transports en commun entre Givisiez (lieu du nouveau dépôt tpf) et la capitale. La voie bus ainsi marquée n'est pas pour le moment ouverte à la circulation des vélos puisque ces derniers disposent déjà d'une voie cyclable parallèle à la chaussée, même si cette dernière présente des inconvénients tels que ceux évoquée par les auteures de la question parlementaire.

Il convient aussi de rappeler que pour transiter entre Fribourg et Belfaux via Givisiez et Corminboeuf, deux tronçons attrayants pour les cyclistes existent déjà :

- > Itinéraire via la passerelle de mobilité douce sur les voies CFF au droit de la nouvelle gare de Givisiez ;
- > Itinéraire via la route du Château d'Affry entre les centres de Givisiez et de Corminboeuf, en impasse pour le trafic individuel motorisé.

1. *Quel est le calendrier effectif de réalisation de ces mesures ?*

Les mesures mentionnées par les auteures de la question parlementaire concernent l'*Aménagement de la TransAgglo Marly-Belfaux-Corminboeuf (Givisiez-Corminboeuf)*, mesures 4M.06.06b et 4M.06.06c (reprise de la mesure 11.15 du PA2) inscrites en priorité A dans le PA4 validé en 2021.

Les objectifs de ces mesures sont :

- > Créer une liaison continue structurante de mobilité douce entre le sud-est et le nord-ouest de l'agglomération ;
- > Améliorer le confort et la sécurité de la mobilité douce.

La fiche de ces deux mesures indique que « la requalification des routes Jo Siffert et des Taconnets constitue l'opportunité d'aménager la TransAgglo le long de ces routes structurantes de l'axe fonctionnel Belfaux–Givisiez ».

Le concept prévoit une bande cyclable dans le sens Fribourg-Belfaux, alors que dans le sens opposé, la piste cyclable existante est adaptée, notamment au droit des traversées des routes de raccordement.

Bien que partiellement situé sur une route cantonale, le concept de requalification de la route Jo Siffert est de la responsabilité des communes concernées (travaux édilitaires), soit Givisiez et Corminboeuf. Un mandat d'étude pour les phases d'études et de réalisation pourra être lancé en étroite collaboration avec le service des ponts et chaussées lorsque la typologie du carrefour « Glasson », de statut communal, sera définitivement arrêtée.

A ce jour, un calendrier optimiste permet de prévoir le début des travaux en 2024.

2. *En attendant ces réalisations, quels aménagements à court terme, le canton va-t-il mettre en œuvre afin de faciliter et de sécuriser le transit des cyclistes sur cet axe important d'entrée d'agglomération ?*

Le canton, en étroite collaboration avec la commune pour les questions de circulation piétonne, va proposer des aménagements provisoires permettant de faciliter les traversées difficiles mentionnées dans la question parlementaire et améliorer certaines traversées piétonnes.

Dans ce contexte, le canton peut envisager d'autoriser temporairement l'utilisation de la piste de bus d'ici la réalisation des améliorations évoquées.

3. *Les aménagements prévus par les mesures du programme PA4 prévoient-ils une voie cyclable continue sur les deux côtés de la chaussée concernée ?*

Voir réponse à la question n° 1.

13 septembre 2022